

Le PRÉSIDENT: J'en ai parlé au sous-ministre et le mémoire demandé sera préparé.

M. GRAFFTEY: On pourrait peut-être aussi nous indiquer quel pourcentage des candidats acceptés sont renvoyés, disons au cours de leur première année de service, parce qu'on se rend compte qu'ils n'ont pas les qualités requises? En d'autres termes, sur 1,000 candidats, mettons, combien sont renvoyés après les huit ou douze premiers mois?

Le PRÉSIDENT: Ce renseignement sera inclus dans le mémoire demandé.

M. McDONALD: (*Hamilton-Sud*): Je me demande si les fonctionnaires du ministère pourraient étudier la possibilité d'établir des bureaux de recrutement interarmes dans les centres les plus importants. A mon sens, pareille mesure entraînerait une réduction sensible des frais généraux d'administration, d'entretien et de chauffage. Je serais heureux de connaître vos vues sur ce point lors de la prochaine séance.

M. CARTER: Le pourcentage varie-t-il selon le service, je parle ici du pourcentage des candidats refusés pour raison d'inaptitude physique?

Le PRÉSIDENT: Pour être en mesure de faire la comparaison, il nous faudrait connaître le pourcentage dans les autres services. Toutefois, nous nous occupons d'obtenir ces renseignements.

M. FISHER: J'ai une demande à faire, à peu près dans le même ordre d'idées que celle de M. Benidickson. Je voudrais obtenir des renseignements sur le personnel. Il s'agit des collèges militaires.

Serait-il possible, lors de quelques séances subséquentes, d'avoir comme témoins le commandant du *Royal Military College* et le directeur des études, le lieutenant-colonel Gelley? C'est, je crois, l'annonce qu'on décernera des grades qui fait surgir toute cette question. L'an dernier, le ministre nous a fourni des chiffres pour les collèges des trois services. A mon avis, tous les renseignements que ces personnes pourront nous fournir intéresseront vivement les membres du Comité et nous fourniront l'occasion d'étudier le problème.

Le PRÉSIDENT: Pourriez-vous m'indiquer de façon un peu plus précise quels renseignements vous désirez obtenir de ces personnes?

M. FISHER: Oui, monsieur. Le coût annuel par étudiant varie, je pense, de \$4,500 à \$4,700. Une formation universitaire complète leur est fournie. Maintenant que cette formation est offerte par les services armés, le moment est venu, je pense, d'examiner ces frais particuliers, de voir comment ils cadrent dans le programme ministériel et s'il y aurait moyen de les modifier et de les adapter, et peut-être de les réduire. A mon avis, il y aurait lieu, aussi, d'examiner la tendance du coût de la formation à l'École militaire, le collège français, et d'étudier certaines des questions qui ont trait à l'admission, au *Royal Military College*, des étudiants du collège canadien-français.

En outre, si l'intention est d'offrir ou de décerner des baccalauréats ès arts et ès sciences, la nécessité s'impose de considérer le cas des étudiants de langue française, de voir comment leur conviendra le nouveau programme. Il me semble que le diplôme que nous offrons en Ontario sera probablement à l'avantage de l'étudiant de langue anglaise plutôt qu'à l'avantage de l'étudiant de langue française.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions d'ordre général à poser avant que nous poursuivions?

M. CHAMBERS: Il serait peut-être intéressant de savoir quelle proportion des diplômés des collèges militaires demeurent dans les services.

Le PRÉSIDENT: Vous voulez savoir quel pourcentage des diplômés des collèges militaires demeurent dans les services?

M. FISHER: J'ai une question d'inscrite au *Feuilleton* à ce sujet.